Comptes 2017… une nouvelle année avec des recettes fiscales en dents de scie !

Les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Après deux ans d'exercices comptables présentant un boni de près d'un million en 2015 et en 2016, notre Commune a reçu une diminution de recettes fiscales aux comptes 2017 de CHF 1,7 millions, par rapport aux deux années précédentes.

Le Conseil administratif et des membres du Conseil municipal ont immédiatement fait part de leur étonnement. Car, au mois d'octobre 2017, les estimations fiscales fournies par l'Administration cantonale des finances mentionnaient toujours des recettes à la hauteur des années 2015 et 2016. Le Conseil administratif n'a été informé que le 25 février 2018 de cette énorme différence et a immédiatement pris contact avec les instances cantonales pour obtenir des explications. De plus, il a mis en place un frein aux dépenses et une révision du budget 2018 en regard de ces nouveaux éléments de recettes.

Le 23 avril 2018, deux représentants de l'Administration cantonale des finances (AFC) ont présenté aux membres du Conseil municipal la modélisation utilisée pour estimer l'ensemble des recettes fiscales des communes. Les baisses très sensibles constatées en 2017 par rapport à 2015 et 2016 sont expliquées par les éléments suivants:

1. Deux contribuables importants ont quitté Confignon et un autre est parti à la retraite (ce qui représente environ CHF -400'000.-)
2. Un correctif d'estimation de 2016 a été effectué (CHF -253'486.-)
3. Des correctifs fiscaux, soit les sommes encore dues par les contribuables et portant sur des années de taxation antérieures à 2011, ont été mis en compte (environ CHF -280'000.-)
4. Une mise aux normes légales de l'impôt à la source des années 2015-2016-2017 a également impacté nos comptes (CHF -211'977.-)
5. L'IPC (impôt sur les prestations en capital) a fortement diminué (CHF -100'850.-)

Tous ces éléments étant intégralement en main des instances cantonales, la Commune n'a aucune compétence pour intervenir dans ces planifications et estimations fiscales. Il est dès lors difficile de gérer les dépenses communales avec des budgets basés sur des estimations de recettes fiscales très aléatoires.

Le graphique ci-dessous démontre clairement que Confignon, comme beaucoup d'autres Communes genevoises d'ailleurs, doit composer avec des recettes fiscales en « dents de scie » et qu'il est dès lors très difficile d'effectuer des budgets et des planifications précises et réalistes !

Assiette fiscale réévaluée

Le tableau ci-dessous indique que notre assiette fiscale se situe désormais à hauteur de CHF 9,850 millions, contre CHF 10,250 millions précédemment. En tenant compte, lors de l'élaboration des prochains budgets, de cette nouvelle assiette fiscale confirmée par les tableaux de l'AFC, Confignon devrait s'éviter de mauvaises surprises à l'avenir.

Impôts sur le revenu et la fortune personnes physiques (PP)

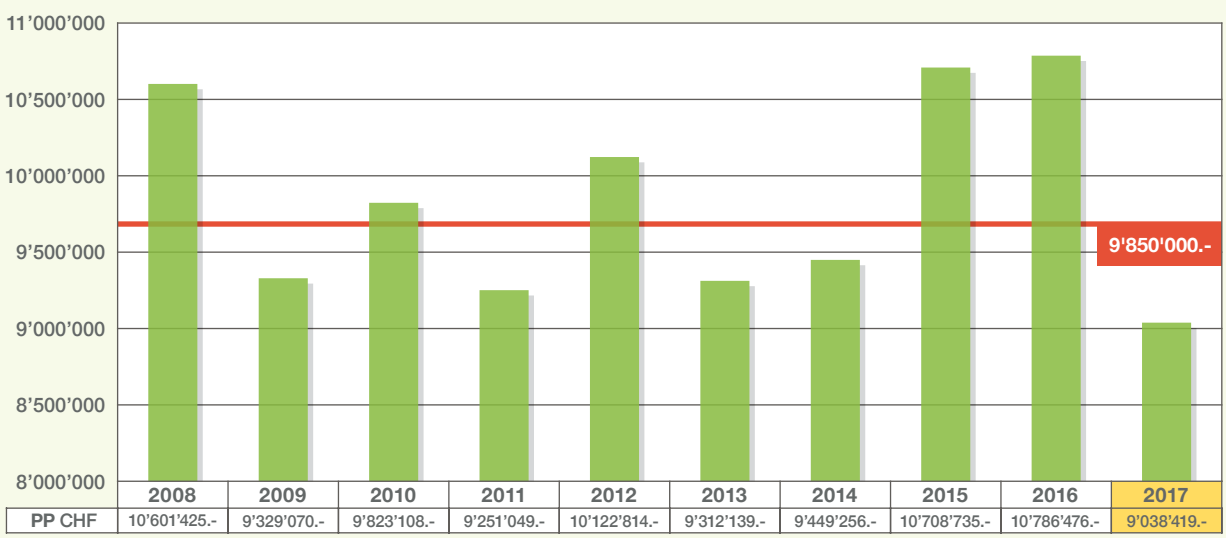

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PP CHF	10'601'425.-	9'329'070.-	9'823'108.-	9'251'049.-	10'122'814.-	9'312'139.-	9'449'256.-	10'708'735.-	10'786'476.-	9'038'419.-

Source: Mairie de Confignon, mai 2018

Les comptes 2017 ont également été marqués pas des dépenses supérieures au budget, principalement dans les charges de personnel, et dans les frais liés aux bâtiments et aux routes.

Pour les charges de personnel, il s'agit du transfert comptable du montant dédié au plan d'accompagnement (CHF 446'000.-) de la mise à la retraite anticipée (PACRA) en 2016. Un plan voté par le Conseil municipal par une délibération communale le 21 juin 2016 et validé par Arrêté du Conseil d'Etat. Ce montant avait été porté en réserve conjoncturelle et, à la demande de la surveillance des communes en octobre 2017, il a été porté dans les charges de personnel et ensuite inscrit au bilan comme provision.

Les autres dépassements budgétaires pour les charges de personnel sont clairement liés à des absences de longue durée (1,6 postes) et à la nécessité de remplacer ces personnes pour les postes dont les remplacements mutuels ne sont pas possibles. Il reste après tous les remboursements d'assurances un montant de CHF 102'000.- à charge de la Commune.

Pour les dépassements liés aux travaux non planifiés, il a été démontré de manière détaillée, en commission, que les interventions effectuées sur des bâtiments et des routes étaient nécessaires.

Deux commissions, élargies à tous les élus, ont permis aux conseillers municipaux de suivre les explications du CA et de participer aux discussions. Ces séances de plusieurs heures ont été nécessaires aux membres de la commission des finances, gestion et développement économique (CFGDE) pour donner un préavis en connaissance de cause et avec tous les éléments en mains.

La CFGDE a finalement préavisé les comptes 2017 et les dépassements à l'unanimité. Toutefois, la commission a émis diverses recommandations et mesures afin d'éviter les écueils de cette année, soit:

1. La demande de recevoir pour le budget 2019, une analyse des absences des cinq dernières années pour définir s'il est judicieux de prévoir une charge pour les absences de longue durée. Actuellement, il n'y a pas de ligne budgétaire, donc il s'agit automatiquement d'un dépassement
2. Que les dépenses liées aux fonds créés par la Commune ne passent pas par le fonctionnement communal, mais soient bien soumises à ces fonds
3. La création d'un groupe, constitué par le Conseil municipal, pour revoir le budget 2018 et ses implications sur les politiques publiques menées actuellement
4. De traiter la motion déposée lors de la séance du 10 avril 2018 concernant les informations devant être transmises régulièrement à la commission, aux tableaux de contrôle interne analysés par la commission et aux informations et délibérations liées aux dépassements des lignes budgétaires, selon les nouvelles dispositions du modèle comptable harmonisé 2 (MCH 2).

Le Conseil administratif a adhéré sans réserve aux demandes et aux mesures proposées. Un travail très important sera mené pour l'élaboration du budget 2019 et les choix de politiques publiques seront évidemment au centre des débats, des objectifs et des choix. La Mairie reste à disposition des habitants souhaitant obtenir plus de précisions au 022 850 93 93 ou par courriel à info@confignon.ch

Le 8 mai 2018, le Conseil municipal a suivi le préavis de la commission et a approuvé la délibération des comptes 2017 par 16 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Conseil municipal de Confignon a:

1. **Approuvé le compte rendu financier de l'exercice 2017**
2. **Approuvé le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 13'010'995.60 aux revenus et de CHF 15'218'505.33 aux charges, soit un excédent de charges s'élevant à CHF 2'207'509.73**
3. **Approuvé le compte des investissements 2017 pour un montant de CHF 681'508.19 aux dépenses et de CHF 264'432.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 417'075.34**
4. **Approuvé le financement des investissements nets de CHF 417'075.34 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 2'612'610.30 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement**
5. **Approuvé la dissolution de la réserve conjoncturelle de CHF 1'446'265.-**
6. **Accepté de porter en diminution de la fortune nette le montant de CHF 761'244.73 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2017**